

# Une addition 2011 salée pour les assurés

Selon une étude des ministères sociaux (DREES), 9,4% des dépenses de santé sont restées à la charge des ménages en 2009. Un pourcentage appelé à augmenter, au vu des nouveaux reculs que va connaître la couverture sociale des assurés en 2011. Cette année, ces derniers vont largement être mis à contribution dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale. Parmi les mesures décidées par le gouvernement figure la baisse des taux de remboursement des médicaments «à vignette bleue», des spécialités homéopathiques et des dispositifs médicaux de type pansements, cannes, lunettes. Et le décret présenté par le gouvernement à l'assurance-maladie fin 2010 permet des remboursements encore plus importants qu'initialement annoncé, de 35% à 25% pour les médi-

caments concernés (le taux de 30% avait été évoqué dans un premier temps).

Du côté de l'hôpital, le seuil en dessous duquel les patients payent 20 euros de leur poche va passer de 91 à 120 euros, ce qui augmentera le type d'actes médicaux soumis à cette contribution. Les malades continueront par ailleurs à verser une participation forfaitaire de 18 euros sur les actes dont le coût est supérieur à 120 euros.

## NOUVEAUX RECULS DE LA COUVERTURE SOCIALE

Toutes ces décisions gouvernementales vont entraîner une augmentation des tarifs des complémentaires santé. Fin 2010, les mutuelles ont annoncé des hausses comprises entre 5 et 10%.

Ce recul de la prise en charge par la Sécurité sociale va tout d'abord toucher les plus modestes, ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir une complémentaire santé, mais aussi les plus fragiles puisque a aussi été décidée une restriction des entrées dans le système des Affections longue durée (ALD), qui autorise une prise en charge à 100% par l'assurance-maladie en cas de pathologies graves.

Dès 2011 aussi, le chef de l'État a annoncé son intention de prendre des mesures concernant l'exercice de la médecine libérale. La révision de la rémunération des généralistes, avec des consultations à plusieurs niveaux de tarifs, de 11 à 70 euros en fonction de la complexité de l'acte, a été évoquée. Alors que l'opacité tarifaire des médecins est déjà fortement critiquée, ces tarifs variables n'iraient pas dans le sens d'un éclaircissement.